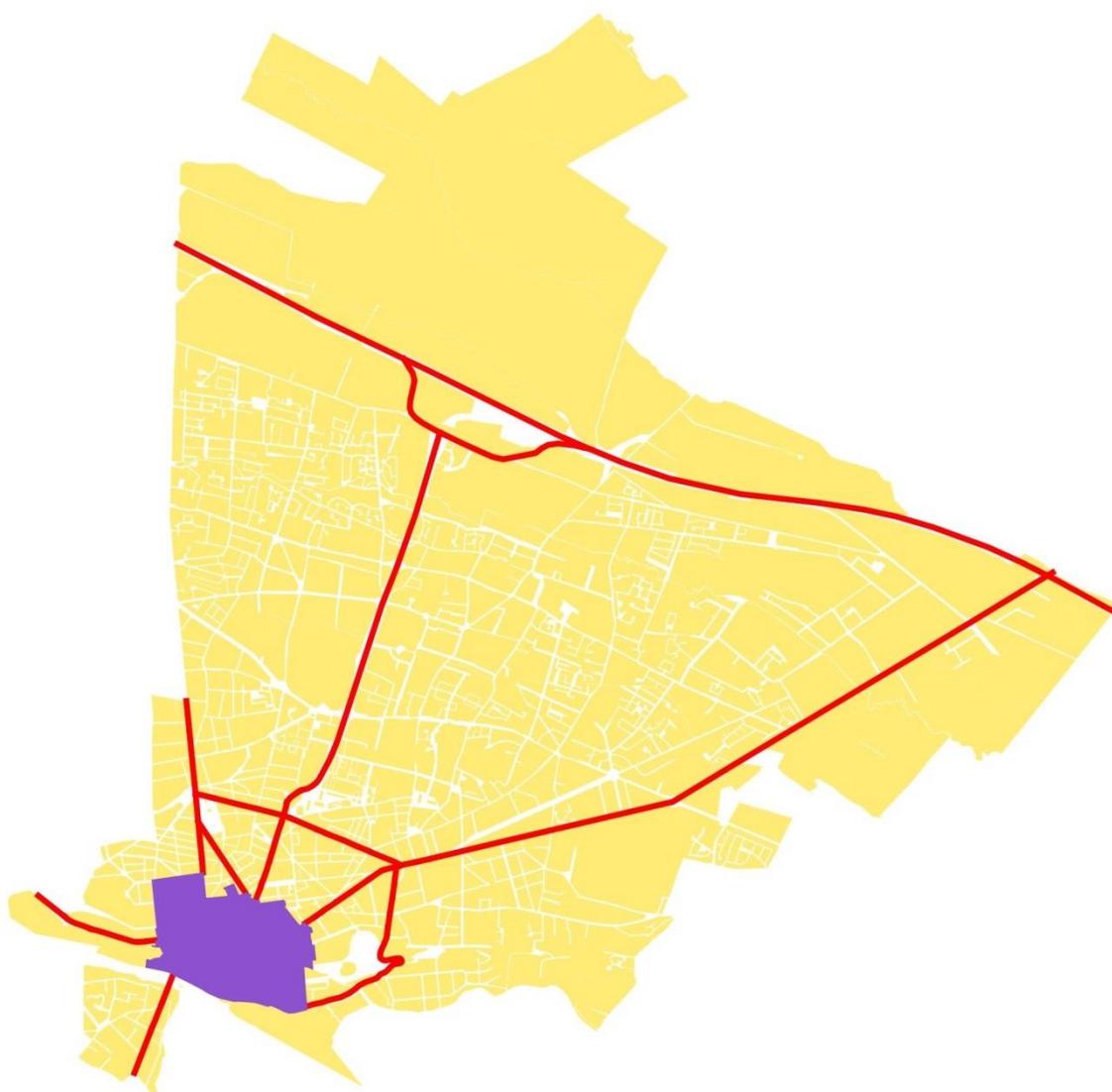


## ANNEXE 4

### OAP

# Orientations d'Aménagement et de Programmation





## **ORIENTATIONS GÉNÉRALES**

Enjeux actuels

Plan de circulation et stationnement aérien

Définition d'orientation d'aménagement et de programmation

### **A. OAP n° 1, PLACE DE VERDUN**

- 1) Évolution historique – rappel
- 2) Caractéristiques générales de l'espace
  - 2.1 Emprise
  - 2.2 Composition
- 3) Qualités à valoriser
- 4) Contraintes à gérer
- 5) Orientations d'aménagement et de programmation

### **B. OAP n° 2, PLACE GRAMONT**

- 1) Évolution historique – rappel
- 2) Caractéristiques générales de l'espace
  - 2.1 Emprise
  - 2.2 Composition
- 3) Qualités à valoriser
- 4) Contraintes à gérer
- 5) Orientations d'aménagement et de programmation

### **C. OAP n° 3, PALAIS DE JUSTICE, SAINT-JACQUES, PLACE ALBERT 1<sup>ER</sup>**

- 1) Évolution historique – rappel
- 2) Caractéristiques générales de l'espace
  - 2.1 Emprise
  - 2.2 Composition
- 3) Qualités à valoriser
- 4) Contraintes à gérer
- 5) Orientations d'aménagement et de programmation

### **D. OAP n° 4, PLACE DE LA MONNAIE**

- 1) Évolution historique – rappel
- 2) Caractéristiques générales de l'espace
  - 2.1 Emprise
  - 2.2 Composition
- 3) Qualités à valoriser
- 4) Contraintes à gérer
- 5) Orientations d'aménagement et de programmation

La ville de Pau présente une composition urbaine unique, reflétant l'histoire d'une communauté dans un site contraint.

Le projet de Plan de Sauvegarde et de Mise à Valeur envisage à la fois de souligner par la réalisation de travaux de restauration et d'aménagement des constructions anciennes, l'évolution historique des bâtiments et leur inscription dans l'histoire de l'architecture civile béarnaise.

Et d'autre part avec la requalification des espaces libres publics (cours, places et mails etc...) de révéler la composition urbaine historique pour mieux l'inscrire dans le projet de ville défini pour le XXI<sup>ème</sup> siècle.

Pour ce faire il est défini des Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) pour les espaces publics majeurs de la ville. Ces orientations permettent de définir les éléments fondamentaux à intégrer dans les projets de recomposition à venir.

## Enjeux actuels

Le développement de l'attractivité de la ville, tant en terme résidentiel que de fréquentation touristique, passe par la mise en valeur de son centre historique.

Le projet défini pour le centre historique porte aussi bien sur le patrimoine bâti que sur la requalification des espaces publics.

Ce deuxième point intéresse à la fois leurs usages et la qualité de leur traitement.

Le rapport entre la trame viaire et la desserte des véhicules est très important.

Le choix déjà engagé par la ville conduit à protéger le centre de la circulation de transit au bénéfice de la desserte locale et, plus particulièrement, résidentielle.

Dans cette perspective, les interventions susceptibles d'être réalisées devront s'inscrire en réponse à deux exigences :

- favoriser et valoriser les circulations douces, avec des circuits piétons et de cycles (en termes de sécurité, confort et agrément), et proposer des navettes publiques de desserte.
- affirmer l'unité spatiale du centre historique et dans cet esprit, il est proposé de travailler sur une gamme de matériaux réduite en s'inspirant des aménagements les plus récents.

Dans le cadre de cette ambition, le réaménagement de la **rue Serviez** constitue une priorité, compte tenu de sa position et de ses fonctions. Sa requalification devra répondre à plusieurs préoccupations :

- affirmer son rôle d'axe structurant et commercial en complément de la rue Joffre pour l'hyper centre,
- inscrire ce réaménagement dans le cadre du renforcement de la lisibilité de l'axe Nord-Sud mettant en tension l'ensemble du parcours allant des Halles rénovées au Square George V réaménagé en traversant le Palais des Pyrénées.

## **Plan de circulation et stationnement aérien**

Pour la requalification des espaces publics, une réflexion est à mener sur ces deux thèmes avec plusieurs objectifs:

- redonner une valeur d'usage, une qualité d'espace urbain public, lieu de vie, de sociabilité, de commerce et d'échange
- réévaluer et organiser le stationnement aérien afin de maîtriser son impact dans l'aménagement d'espace
- réduire les nuisances sonores liées à la circulation automobile pour renforcer la qualité résidentielle du centre ancien
- repenser et adapter ponctuellement le plan de circulation dans le schéma défini par le PDU afin d'optimiser les conditions d'aménagement des places

## **Définition d'Orientation d'Aménagement et de Programmation**

Quatre OAP sont définies pour les places qui présentent des enjeux majeurs pour achever la requalification des espaces publics du centre historique.

### **• n°1, la place de Verdun**

L'aménagement engagé récemment initie un renouveau de cet espace.

Dans cette logique, il convient d'étendre le projet en incluant une partie des terrains militaires contigus.

Pour cela, il faut prendre en compte trois stratégies :

- maintenir la ressource offerte en termes de stationnement associé au centre-ville,
- poursuivre le traitement paysager mettant en scène la caserne tout en atténuant l'impact visuel du stationnement
- permettre une affectation événementielle au site

### **• n°2, la place Gramont**

Cet espace constitue la seule place publique conçue selon une organisation ordonnancée. Sa position d'accès au centre historique depuis l'Ouest est, aujourd'hui, largement pénalisée par les différents flux de circulation.

Elle offre une composition urbaine remarquable avec une unité architecturale néoclassique qu'il convient de mettre en valeur.

Sa reconquête passe par une réponse adaptée à trois objectifs prioritaires :

- réorganiser le flux de circulation pour pacifier l'espace central,
- offrir des espaces de qualité au niveau des rez-de-chaussée des immeubles avec la reconquête des terrasses
- lui retrouver une valeur d'usage urbaine

- **n°3, les espaces associés au Tribunal et à l'église Saint Jacques**

Dans cet ensemble urbain, on peut distinguer deux espaces.

Le premier correspond au plateau d'assise du Palais de Justice inscrit dans un grand rectangle allant du square Albert 1<sup>er</sup> à la place de la Libération.

Le deuxième devant l'église Saint Jacques qui épaulé le côté Ouest de la composition.

- **La place de la Libération** fut réaménagée de 1987 à 1989. Néanmoins, cette opération n'a pas pris en compte l'ensemble du territoire issu du morcellement de l'ancien couvent des Cordeliers. Ces espaces contigus représentent un enjeu urbain pour la valorisation de ce secteur de ville.

- **Le parvis du Palais de Justice**

Devant le Palais de Justice, il faut traiter la transition entre l'embranchement du Palais et la place pour réunifier l'espace.

- **La place Albert 1<sup>er</sup>**

Cet espace situé au Nord du Palais de Justice caractérise le changement de nature des espaces qui lui sont associés. Il marque le passage de la ville active à la ville résidentielle.

Deux objectifs devraient soutenir ce réaménagement :

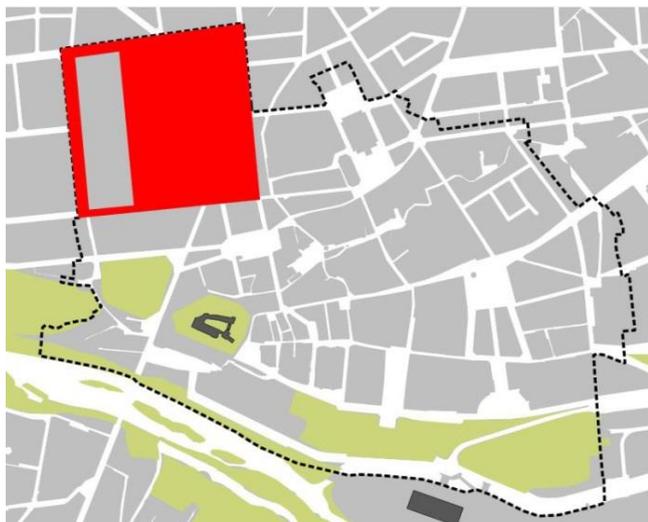
- Une organisation de la circulation inscrite dans le caractère résidentiel des lieux moins pénalisante pour cet espace
  - Une reconfiguration de l'espace traité dans la logique d'un espace de proximité résidentiel (type square par exemple).
- **Le parvis de l'église Saint-Jacques** relève en l'état actuel d'une situation de carrefour entre la rue Tran et la rue Bernadotte. A l'occasion des travaux de réaménagement de ce secteur, il conviendrait de mettre à distance le porche de l'église Saint-Jacques en y développant le thème du parvis.

- **n°4, la place de la Monnaie**

Elle est le résultat d'une sédimentation de différentes fonctions dans le temps ayant transformé le pré d'origine camp Batalher en place de faubourg. La contrainte liée aux différents flux de circulation a conduit à démultiplier dans le temps les espaces fonctionnels qui leur sont dévolus.

Deux objectifs pourraient générer la revalorisation de cet espace pour lui donner une réelle stature de place de faubourg :

- optimiser les espaces dévolus aux flux de circulation pour en réduire l'impact,
- redonner des espaces publics de qualité associés aux immeubles riverains au Nord et au Sud de la place.



### 1) ÉVOLUTION HISTORIQUE - RAPPEL

La place de Verdun est le résultat du démembrement du domaine royal composé au XVIII<sup>ème</sup> siècle de trois entités principales :

- le Petit Parc ou Garenne,
- le Jardin des Parterres,
- le Grand Jardin Haut, dénommé aussi Haute Plante.



Plan Matis 1717 – extrait

Le Petit Parc s'est, dans le temps, sensiblement conservé dans son emprise.

Par contre, les deux autres espaces ont subi des évolutions diverses,

- le Jardin des Parterres a, pour partie, accueilli la place Gramont,
- la Haute Plante, confisquée à la Révolution, sera morcelée en trois espaces au destin très différent.

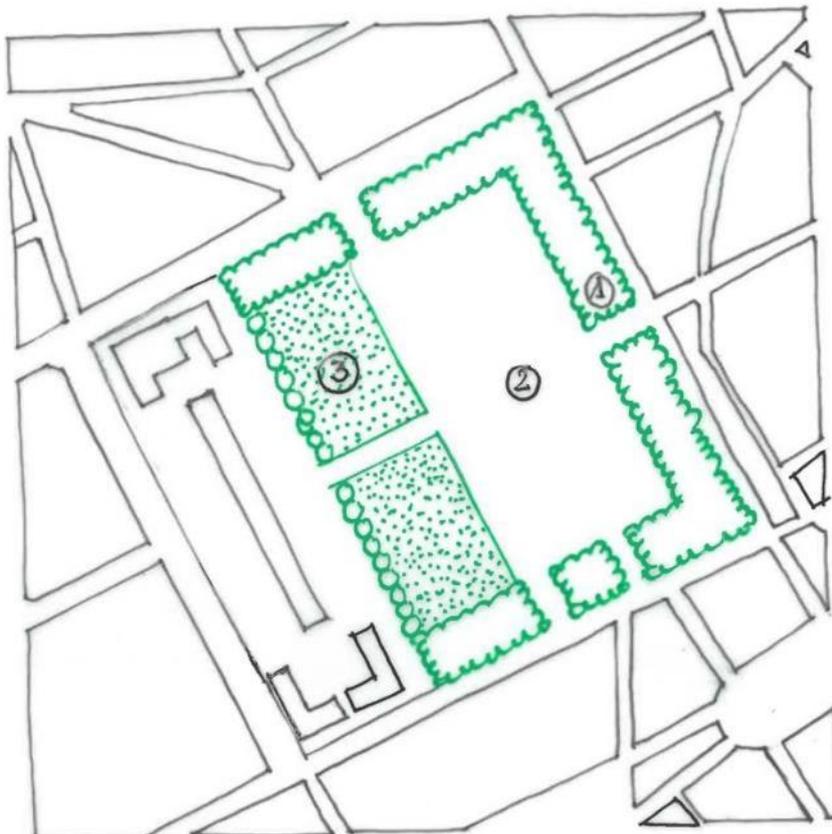


Il convient de signaler l'intervention de la ville sur ce site en 2017 qui s'est traduite par :

- la restauration d'une promenade périphérique,
- la réorganisation de l'espace dédié au stationnement.



Installation d'un parc de stationnement après le départ de la foire exposition (1960)



#### Réaménagement du site en 2017

1. Réaménagement de la promenade périphérique
2. Réorganisation du stationnement
3. Espace militaire associé à la caserne

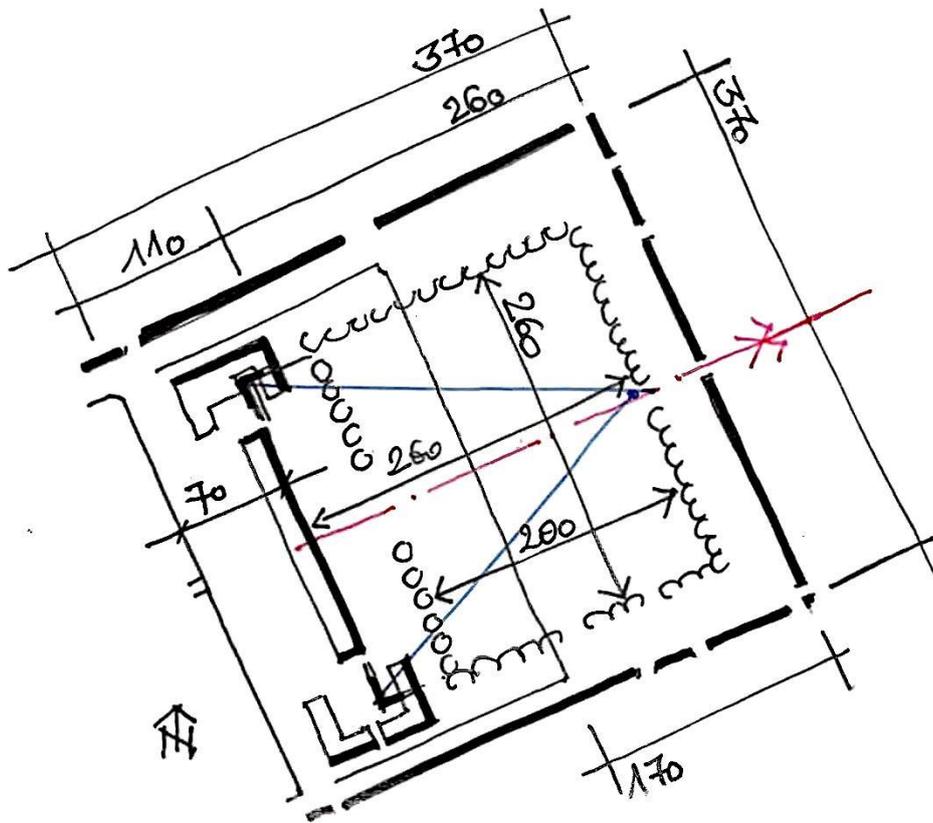
## 2) CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ESPACE

Cet espace représente, aujourd'hui, le plus grand espace public de la ville de Pau.

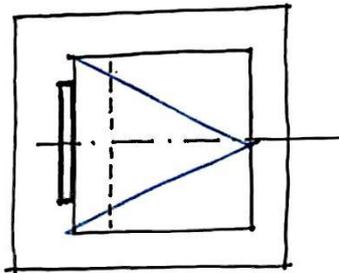
### 2.1 Emprise

- L'emprise totale susceptible l'être mobilisée à terme représente 10 hectares se répartissant de la façon suivante :
  - parc de stationnement et allées périphériques 7 ha
  - terrains de sport et caserne 3 ha
- Les dimensions générales du terrain prises de façade à façade sont :
  - façade Est bordée par la rue de Liège 370 m
  - profondeur du terrain non construit (de la façade rue de Liège à la façade de la caserne) 300 m environ

L'ensemble de ces caractéristiques permet d'apprécier l'ampleur du site et la ressource potentielle qu'il représente compte tenu de sa localisation en limite du centre historique.



proportions et échelle de perception  
Carré dans le carré.



Il est rare dans un contexte urbain dense de disposer d'un espace aussi étendu.

À titre de parallèle, il faut rappeler la place des Quinconces à Bordeaux dont la partie dégagée centrale fait 12 ha et la place Bellecour à Lyon, d'une emprise de 6,2 ha ce qui correspond à l'espace libre central entre les arbres formant un carré de 260 m par 260 m.

## **2.2 Composition**

Trois éléments majeurs caractérisent la composition de cet espace.

- La caserne Bernadotte, d'une longueur de 175 m, constitue le front de place côté Ouest
- La composition centrale, définie par un axe Est-ouest, centrée sur la caserne
- La double rangée de plantation périphérique écrivant les limites de l'espace hors voirie permettant de cadrer la place et d'affirmer la volumétrie régulière de la place.

### **3) QUALITÉS À VALORISER**

Cet espace constitue aujourd'hui, avec 1286 places de parking, une ressource majeure dans l'offre de stationnement associé à la fréquentation du centre historique. Sa tarification, sa localisation offrant un accès immédiat à l'hyper-centre et sa desserte par une navette gratuite en font le lieu privilégié de stationnement à la journée pour les non-résidents.

Par ailleurs, la perspective de récupération par la ville des terrains de sport de la caserne permet d'envisager, à terme, l'accueil des grandes manifestations populaires relevant d'installation provisoire en complément du stationnement existant.

Enfin, les travaux récents de plantation participant de l'évolution qualitative de son image constituent une orientation fondamentale pour son évolution future.

### **4) CONTRAINTES À GÉRER**

Elles sont de trois natures :

- adoucir l'impact des aires de stationnement
- atténuer l'effet de surdimensionnement vacuité de l'espace central
- valoriser la mise en scène de la caserne et l'évocation de l'histoire des lieux

## 5) ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

- Principes directeurs

Ils reposent sur une articulation entre le maintien, voire le développement des usages liés au fonctionnement actuel de la ville et la prise en compte de l'histoire des lieux.

Quatre orientations répondent à cet objectif :

- rechercher l'évocation de la mémoire de la Haute Plante
- mettre en perspective la caserne
- optimiser le stationnement tout en atténuant son impact
- conserver une polyvalence d'utilisation événementielle



- Réponses proposées

Elles s'inscrivent dans une perspective de maîtrise de l'ensemble du site, hors caserne, permettant d'inclure le terrain de manœuvres dans sa réorganisation.

Trois niveaux d'interventions sont proposés :

- développement de la couverture végétale du site en appui de l'aménagement de la promenade périphérique réalisé en 2017
- organisation d'une large esplanade centrale centrée sur la caserne, libre de plantation et de stationnement et permettant, par un traitement de sol approprié, d'accueillir des manifestations temporaires
- aménagement de quatre modules plantés pour former ombrière permettant le stationnement confortant la promenade périphérique susceptible d'évoquer le souvenir de la Haute Plante tout en atténuant l'impact visuel du stationnement et en offrant un meilleur confort, notamment en période estivale.



**1) ÉVOLUTION HISTORIQUE - RAPPEL**

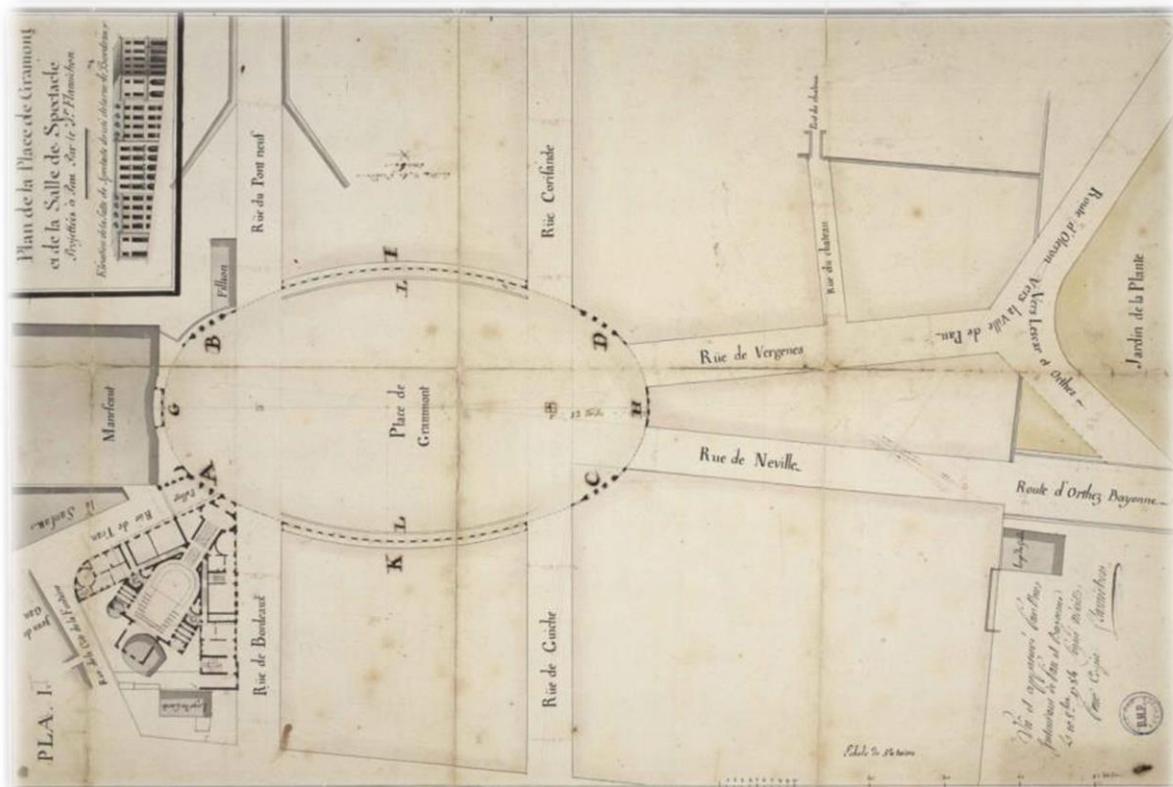
Cette place publique s'est installée sur une partie du domaine royal correspondant au Jardin du Roy dénommé Jardin des Parterres.

Elle se situe sur un emplacement stratégique correspondant à l'articulation de trois parcours majeurs :

- l'arrivée de la nouvelle route de Bordeaux,
- le débouché de la route de Bayonne,
- les liaisons vers le Sud par le nouveau pont sur le Gave en direction d'Oloron et le Pont Neuf du Hédas assurant un débouché au centre historique.

Ce lieu, perçu comme une nouvelle entrée de ville, représentera à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle un enjeu majeur pour le développement de la ville dont il constituera une nouvelle entrée.

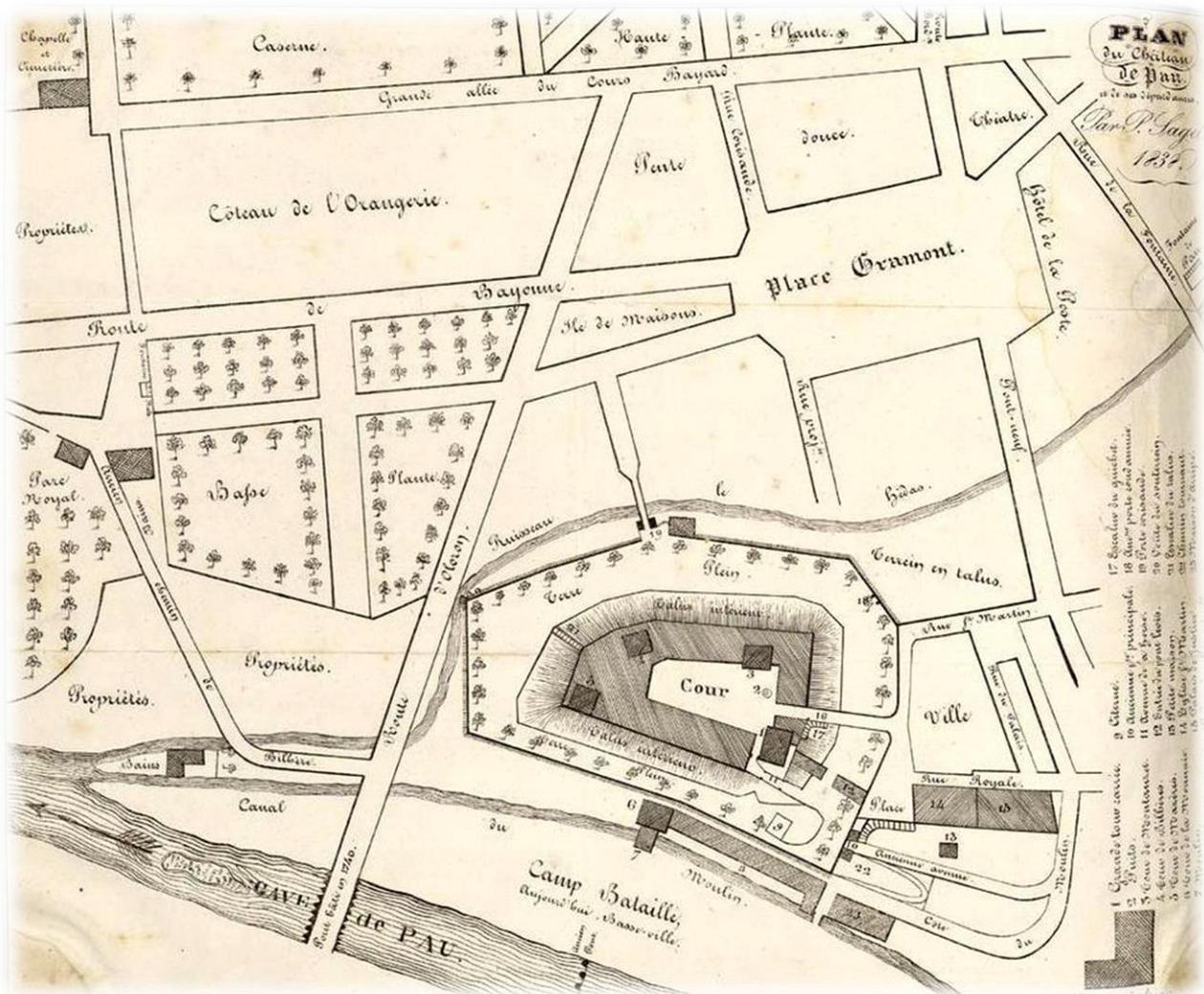
À partir de 1780 François Flamichon, ingénieur géographe du Roi, propose l'inscription d'une place elliptique en cet endroit afin d'y organiser la vente de terrains sous forme de lotissement. Les conditions de réalisation devront se faire dans le respect des plans d'architecture des façades accompagnant le projet. Après diverses vicissitudes et, notamment, la mort de François Flamichon, le projet sera repris en 1807 pour s'achever pratiquement en 1838.



**Projet**

Si les axes de composition initiale et l'ordonnement architectural des façades furent respectés, la forme de la place subit quelques adaptations :

- Le tracé elliptique évolua en une composition rectangulaire pour être adapté aux élévations de bâtiments existants côtés Est et suivant un tracé à pans coupés côté Ouest,
- La mise en place de terrasses en pied des élévations Nord et Sud permettant de rattraper le dénivelé important sur l'axe Est-Ouest.



Réalisation

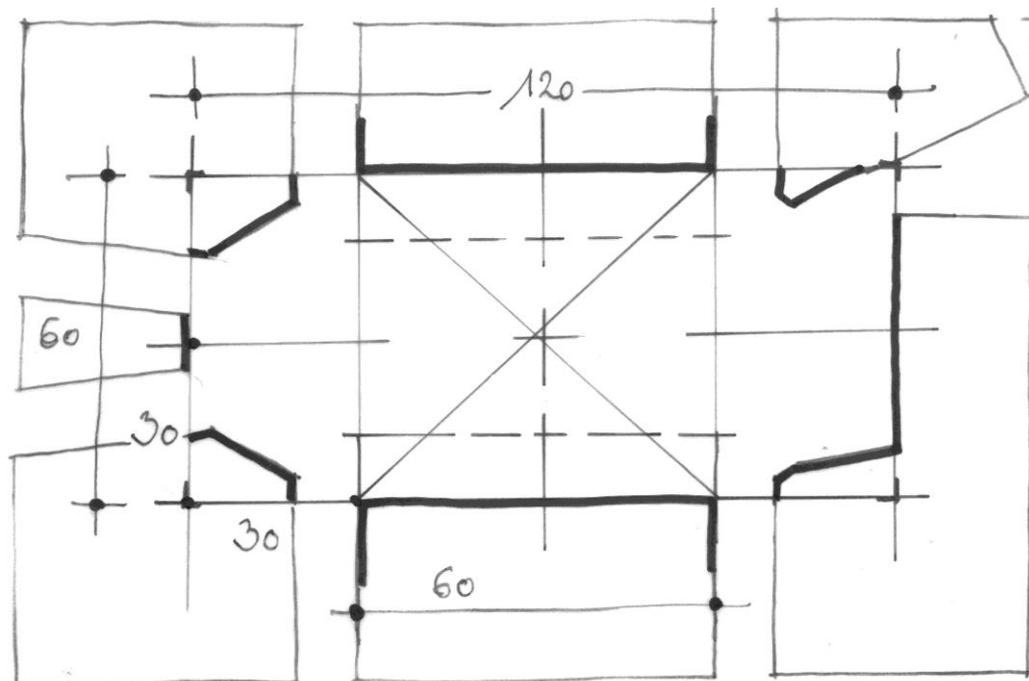
## 2) CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ESPACE

### 2.1 Emprise

L'ensemble de la place représente une superficie de 6700 m<sup>2</sup>, terrasses latérales comprises.

Ses dimensions maximales de façade à façade sont les suivantes :

- axe Est-ouest 120 m
- largeur Nord-sud 60 m



Au regard de son emprise, elle se situe dans le registre des places majeures du centre historique.

Proportions : Son tracé s'inscrit dans un schéma composé de carrés de dimension 30 x 30 avec deux carrés de haut pour quatre de long.

## 2.2 Composition

C'est le seul espace composé et parfaitement ordonnancé existant à Pau. Il s'organise suivant un axe Est Ouest avec une architecture homogène relevant du cahier des charges d'origine.

Ses façades sont constituées de bâtiments de gabarit R+2 avec combles mansardés éclairés par des lucarnes jacobines (couvertes à deux pentes).

Façade Ouest, l'ensemble des bâtiments comporte un niveau supplémentaire résultant du dénivelé du terrain, il est traité de manière classique en socle d'appui à refends, ce qui permet de conserver l'altitude constante des égouts de toiture renforçant, et de renforcer le caractère ordonnancé de la place.

Les façades latérales accompagnant l'axe principal de la place orienté Est-Ouest se différencient par :

- le traitement des terrasses qui viennent en appui,
- leur rez-de-chaussée traité en galerie couverte sur arcades offrant un niveau d'entresol en retrait

Le front Ouest se singularise par son traitement pittoresque avec un bâtiment central axé, une élévation haute et étroite mise en scène entre deux rues légèrement biaisées correspondant à la route de Bayonne (rue d'Etigny) et la rue d'Espalungue.

L'effet plongeant est d'autant plus fort qu'il est accentué par le dénivelé important de la place (4 m) correspondant à la hauteur d'un étage côté Ouest.

## 3) QUALITÉS À VALORISER

Les qualités fondamentales de la place reposent sur deux thématiques.

- Son caractère ordonnancé exceptionnel de sa composition suivant un modèle architectural imposé de caractère néoclassique (en écho au modèle du Palais Royal)
- Sa position dans la structure urbaine lui conférant les rôles d'articulation entre le centre-ville avec les quartiers Ouest et de porte d'entrée au centre historique.

#### 4) CONTRAINTES À GÉRER

Elles sont de plusieurs natures.

- La perturbation de l'espace par la circulation automobile avec ses nuisances sonores et le stationnement parasite sur les terrasses
- La lisibilité de l'architecture des rez-de-chaussée, traitée en couvert entresolé sur les côtés Nord et Sud, perturbée par les plantations des terrasses
- L'importance du dénivelé de 4 m, entre l'Est et l'Ouest
- La sous-utilisation des rez-de-chaussée et des terrasses qui leur sont associées au Nord et au Sud



RÈGLEMENT

ANNEXE 4

PSMV de Pau

## Réorganisation de la circulation

La requalification de l'espace central passe par une adaptation du plan de circulation.

Pour cela il doit être envisagé un nouveau schéma de circulation permettant de déporter la circulation aux deux extrémités de la place afin de libérer le plateau central et de l'ouvrir à de nouveaux usages afin de pacifier l'espace et de lui redonner une valeur résidentielle de qualité.

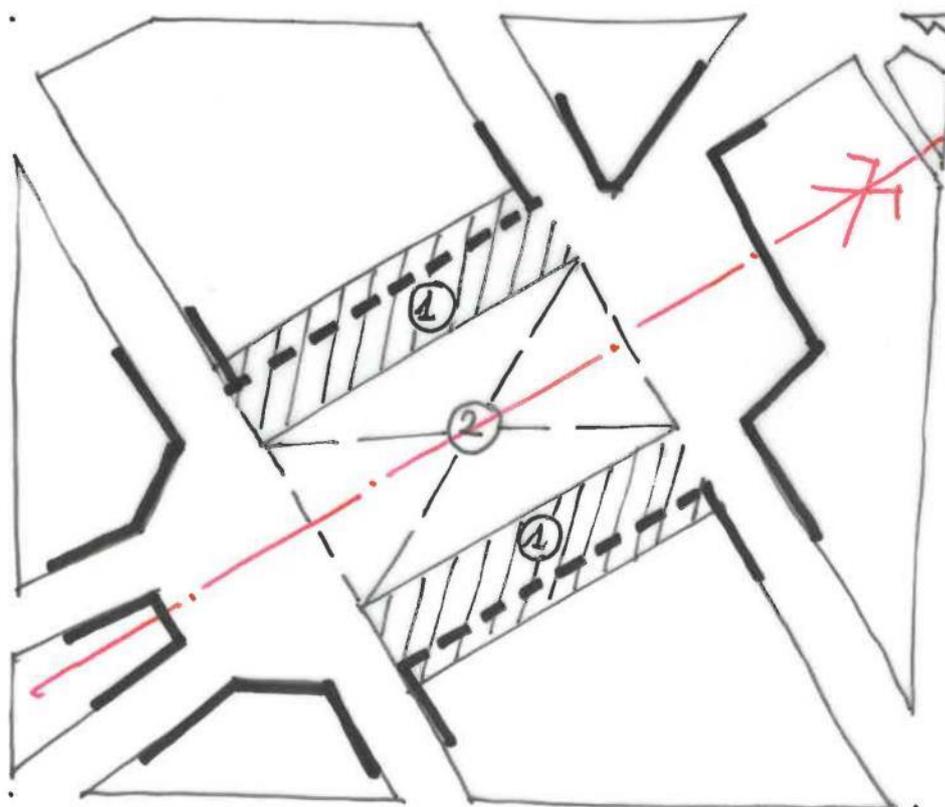
## 5) ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Elles reposent sur plusieurs interventions.

- La pacification de l'espace central de la place par le report de la circulation en périphérie
- La valorisation et la requalification des terrasses (1) par la suppression des plantations et leur aménagement en lien avec le développement des rez-de-chaussée, dédiés à des activités attractives renforçant la caractérisation du centre historique
- Le traitement du dénivelé sur la partie centrale entre les façades Nord et Sud (2) à partir des interventions suivantes :
  - suppression de la circulation automobile,
  - recomposition altimétrique du plateau central afin de traiter le dénivelé et d'accentuer l'effet de mise en scène de la place.

Ceux-ci peuvent être traités suivant plusieurs registres différents :

- à dominante minérale
- à dominante végétale évoquant le jardin des parterres dans un registre contemporain



Principe d'aménagement

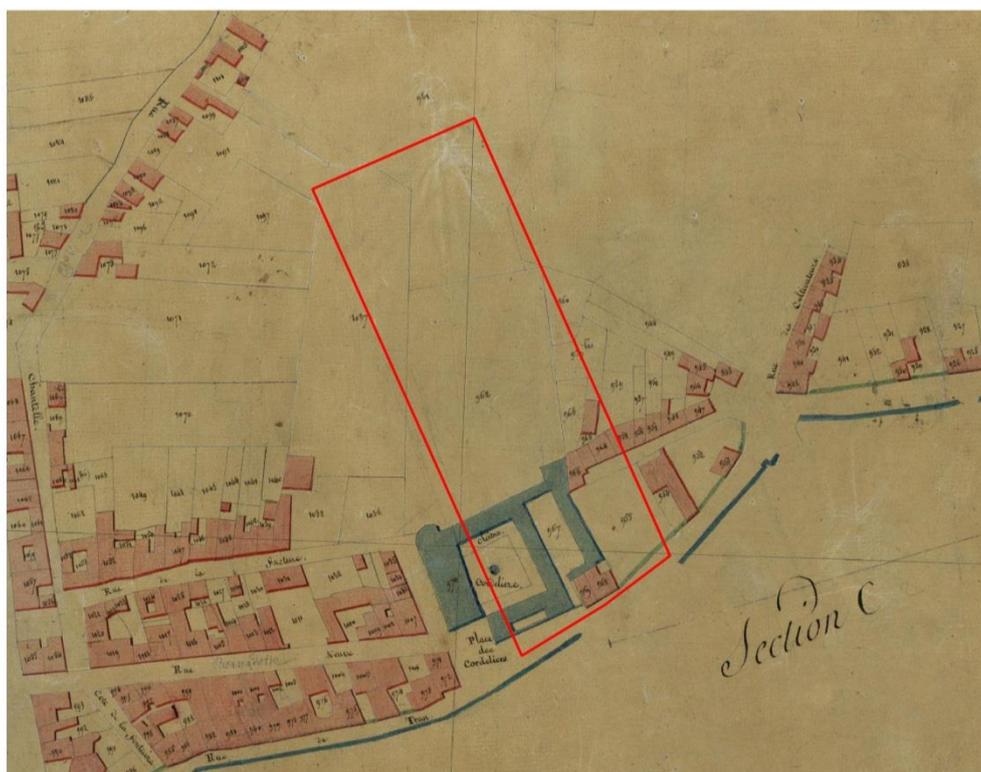
1. aménagement des galeries couvertes et des terrasses
2. traitement du dénivelé pour donner une valeur d'usage à la partie centrale



## C. OAP n°3 PALAIS DE JUSTICE, SAINT-JACQUES, PLACE ALBERT 1<sup>er</sup>



L'ensemble du territoire affecté au couvent des Cordeliers a fait l'objet de grandes transformations à partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle qui verra la démolition des bâtiments et la réorganisation de l'ensemble de l'espace.



Couvent des Cordeliers

Cadastré 1812

Emprise actuelle du Palais de Justice avec les places Albert 1<sup>er</sup> et de la Libération

## 1) ÉVOLUTION HISTORIQUE - RAPPEL

Successivement, trois interventions majeures vont assurer la restructuration de ce territoire :

- La réalisation du Palais de Justice de 1847 à 1855

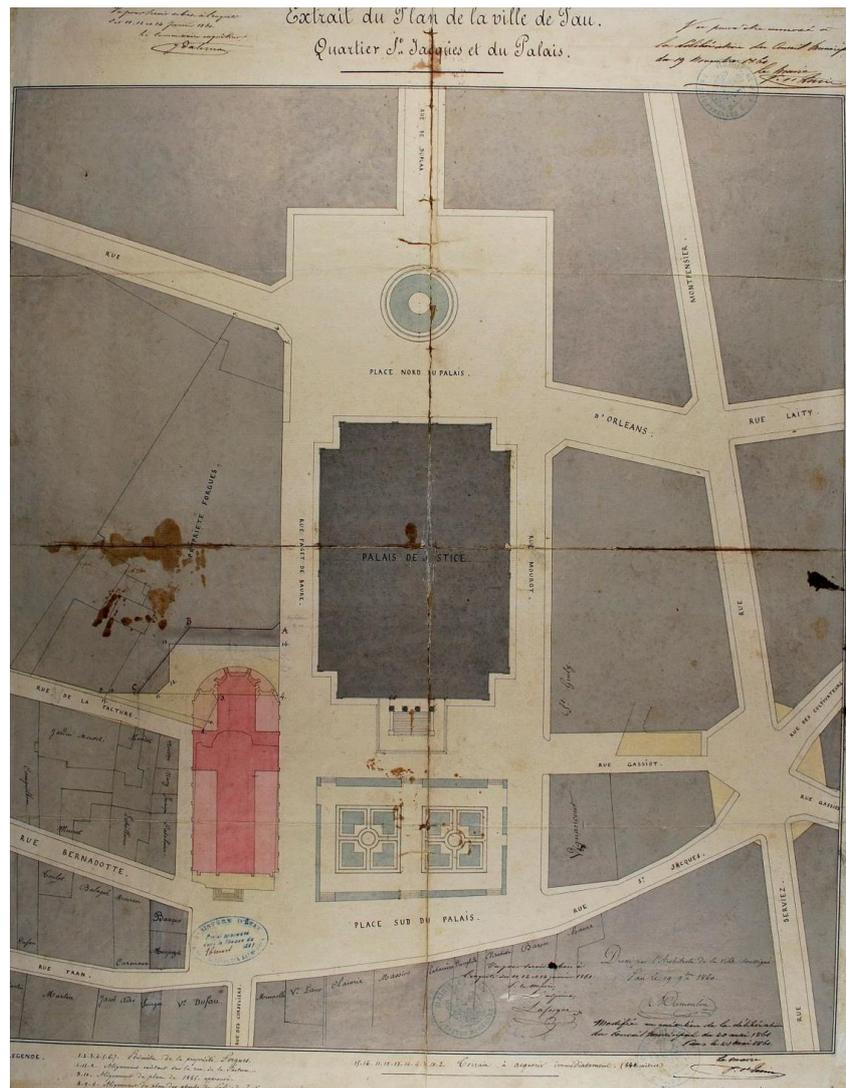
La mise en scène de cet édifice par un escalier monumental s'accompagnera d'une place publique au sud (la place du Palais de Justice dénommée actuellement la place de la Libération).

- La place Albert 1<sup>er</sup> créée en 1853

Située au Nord du Palais de Justice, cette place participera à la structuration du développement urbain sur ce secteur au XIX<sup>ème</sup> siècle.

- La reconstruction de l'église Saint-Jacques de 1861 à 1867

Elle s'installera à l'Ouest du Palais de Justice sur l'emprise de l'ancienne chapelle des Cordeliers



**Extrait du plan de la ville de Pau.  
Quartier Saint Jacques et du Palais 1860.  
Archives communautaires. Cote : 4Fi2**

Plusieurs transformations permettront l'installation du Palais de Justice au centre d'un quadrilatère.

À l'origine cette organisation se composait d'une place majeure au Sud participant de la mise en scène du Palais de Justice et d'une place de quartier au Nord jouant un rôle d'interface entre ville ancienne et extension urbaine.

La desserte de cet ensemble était organisée en deux voies, parallèles au Palais de Justice, assurant les liens Nord Sud et les dessertes Est Ouest (rues Mouroet et Faget de Baure) connectées à la rue Tran au Sud.

Cette composition a été transformée suite à deux interventions :

- au Nord, par la jonction de la rue d'Orléans avec la rue Nogaret traversant le square d'origine,
- au Sud, par l'aménagement de la place de la Libération en 1989 pour la détacher de rue Tran.



Situation actuelle

## 2) CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ESPACE

### 2.1 Emprise

L'ensemble de l'espace rattaché au Palais de Justice (hors église Saint-Jacques) représente une surface de 1,7 ha, voiries de desserte comprises, se répartissant de la manière suivante :

- Place de la Libération de façades à façades 63 m x 77 m soit environ 4600 m<sup>2</sup>
- Place Albert 1<sup>er</sup> de façades à façades 65 m x 77 m soit environ 5000 m<sup>2</sup>

### 2.2 Composition

L'ensemble est composé autour du Palais de Justice à partir d'un axe Nord-sud. Cette composition est renforcée au Nord avec la place Albert 1<sup>er</sup> par la mise en scène de la rue Duplaa, à l'axe encadrée par deux immeubles jumeaux du XIX<sup>ème</sup> siècle de même gabarit et même facture.

La place de la Libération traitée sur le registre du parvis du tribunal renforce cette écriture axiale, notamment par les plantations d'arbres latérales.

L'église Saint-Jacques vient, par sa volumétrie, épauler ce système côté Ouest.

## 3) QUALITÉS À VALORISER

Elles sont de natures différentes.

- Église Saint-Jacques

Elle concerne la mise en valeur de l'élévation principale de l'église néogothique en composant l'espace disponible en pied de sa façade.

- Ensemble Palais de Justice

Sa valorisation se décline autour de plusieurs niveaux d'intervention :

- rétablir la cohérence des abords du Palais de Justice conçus à l'origine comme un ensemble
- affirmer la composition de la place Albert 1<sup>er</sup>, forme et composition axées sur la rue Duplax.
- asseoir la façade avec colonnade et fronton du Palais de Justice sur la place en enlevant le stationnement et en traitant un parvis afin d'insérer le Palais de Justice dans le dessin de la place de la Libération actuellement conçue comme un isolat

#### 4) CONTRAINTES À GÉRER

- Église Saint-Jacques

Problématique liée aux caractéristiques fonctionnelles (circulation) et topographiques.

- Place Albert 1<sup>er</sup>

- Pénalisation de l'espace par la circulation traversante effaçant sa lisibilité, isolant l'espace central et altérant la qualité résidentielle du quartier
- Gestion anarchique du stationnement

- Place de la Libération

Difficulté topographique et composition isolée de la place

Césure entre le Palais de Justice et la place



## Réorganisation de la circulation

La requalification de l'ensemble constitué par les deux places (de la Libération et Albert 1<sup>er</sup>) servant d'assiette au Palais de Justice passe par une adaptation du plan de circulation permettant de libérer de l'espace au Nord afin de mettre en valeur le Square Albert 1<sup>er</sup>.

### 5) ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Le site constitué par l'église Saint-Jacques et le Palais de Justice constitue un pôle urbain singulier dans son parcours mis en tension entre la place de Verdun et les Halles.

- Église Saint-Jacques (3)

Traitement du parvis de l'église répondant à plusieurs objectifs :

- mettre la sortie de l'église à la circulation,
- accompagner la façade du monument pour favoriser sa mise en valeur.
- épauler la composition

- Ensemble Palais de Justice

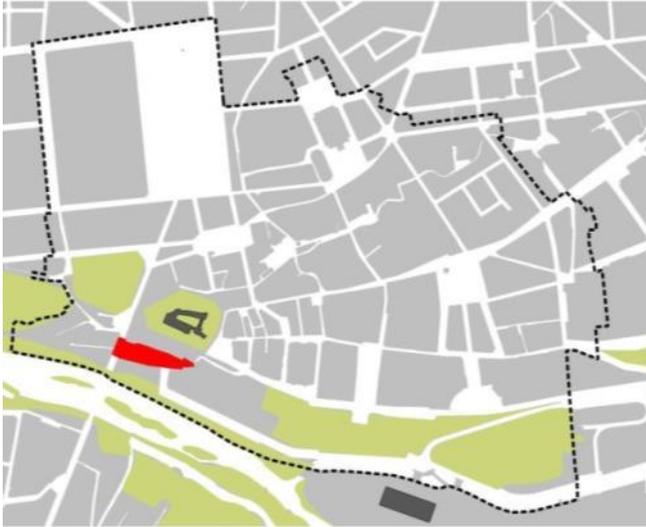
- traiter l'ensemble des voies périphériques et le devant du Palais de Justice dans un registre de matériaux rétablissant la lecture de l'unité du lieu (1)
- aménager un square planté au centre de la place Albert 1<sup>er</sup>, en mettant en valeur le monument à la résistance, en reportant la circulation sur la périphérie de la place. Traiter son aménagement sur le registre d'une place de quartier se référant à la typologie des squares anglais en lien avec les deux jardins en pied des immeubles jumeaux de la rue Duplaa (2)

Son aménagement se doit de redonner une cohérence perdue à cette entité.



1. Traitement de la voirie sur le registre de la voirie partagé
2. Aménagement du square Albert 1<sup>er</sup>
3. Traitement du parvis de l'église Saint Jacques





### 1) ÉVOLUTION HISTORIQUE - RAPPEL

La place de la Monnaie est liée à l'évolution de la Basse-Ville, quartier historique implanté en contre-bas du glacis du château.

Cet espace a constitué le premier système d'entrée de ville par le sud au Moyen-Âge par la Côte du Moulin depuis un pont de bois sur le Gave.

À l'origine champ de combats judiciaires (« *camp Bathaler* »), il a été progressivement urbanisé pour répondre aux besoins économiques (atelier monétaire, moulins...), attribuant ainsi au quartier de la Basse-Ville son caractère industriel qui perdurera jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle, avec un paysage marqué par de grandes cheminées d'usine.

La morphologie actuelle de la place est héritée à la fois :

- du contexte hydrographique,
- de l'héritage économique, avec l'implantation de services publics (atelier des monnaies) ainsi que d'activités artisanales et industrielles ;
- de l'évolution des accès et des axes de circulation.

Ces 3 éléments ont conditionné l'urbanisation de la place dans sa forme actuelle, héritée du XVII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Dans la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, le quartier de la Basse-Ville s'est dédensifié avec la démolition des bâtiments industriels qui permet notamment de dégager la tour et l'hôtel de la Monnaie avec un aménagement paysager des abords du château.

# ÉVOLUTION URBAINE DE LA PLACE DE LA MONNAIE

Jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle : le *Camp Bathaler*



Plan de Pau. A. Le Chateau, 1676.

XVI-XVII<sup>e</sup> s. : l'activité de la monnaie



Plan de la ville de Pau sur le Gave. H. Matis 1717.

XVIII<sup>e</sup> s. : la place de la Basse-Ville



Plan de la ville de Pau et ses environs, 1774-1782.

XIX-XX<sup>e</sup> s. : l'espace de circulation



Plan cadastral fin XIXe

## 2) CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ESPACE

### 2.1 Emprise

L'ensemble de la place présente une surface de 5000 m<sup>2</sup> environ, jusqu'à la porte du Moulin. Elle mesure 200 m de long (axe Est-Ouest) par 40 m de large.

Son caractère n'est pas homogène et elle admet diverses fonctions :

- Situation en plaine alluviale du Gave avec une topographie plane délimitée par des canaux formant une île
- Place historique de faubourg, entrée sud de la ville, au débouché du pont sur le Gave, en lien avec le château et la ville haute en surplomb
- Espace à fonction de carrefour routier reliant la desserte sud de la ville et l'accès au centre historique par la rue Marca
- Secteur à dominante résidentielle
- Espace d'articulation entre la trame végétale en pied du boulevard des Pyrénées et le vallon du Hédas

### 2.2 Composition

La place de la Monnaie présente une composition linéaire, séquencée suivant un axe orienté Est Ouest, inscrite comme dans une île, entourée des canaux entre le gave et le glacis du château en surplomb.

Côté Ouest, elle s'appuie sur le front bâti de la rue Marca venant dans l'axe du pont de Jurançon

Sa première partie comporte un mail d'alignement d'arbres plantés sur deux rangs, qui se développe en linéaire entre deux élévations de façades régulières de caractère urbain et industriel au Nord et au Sud.

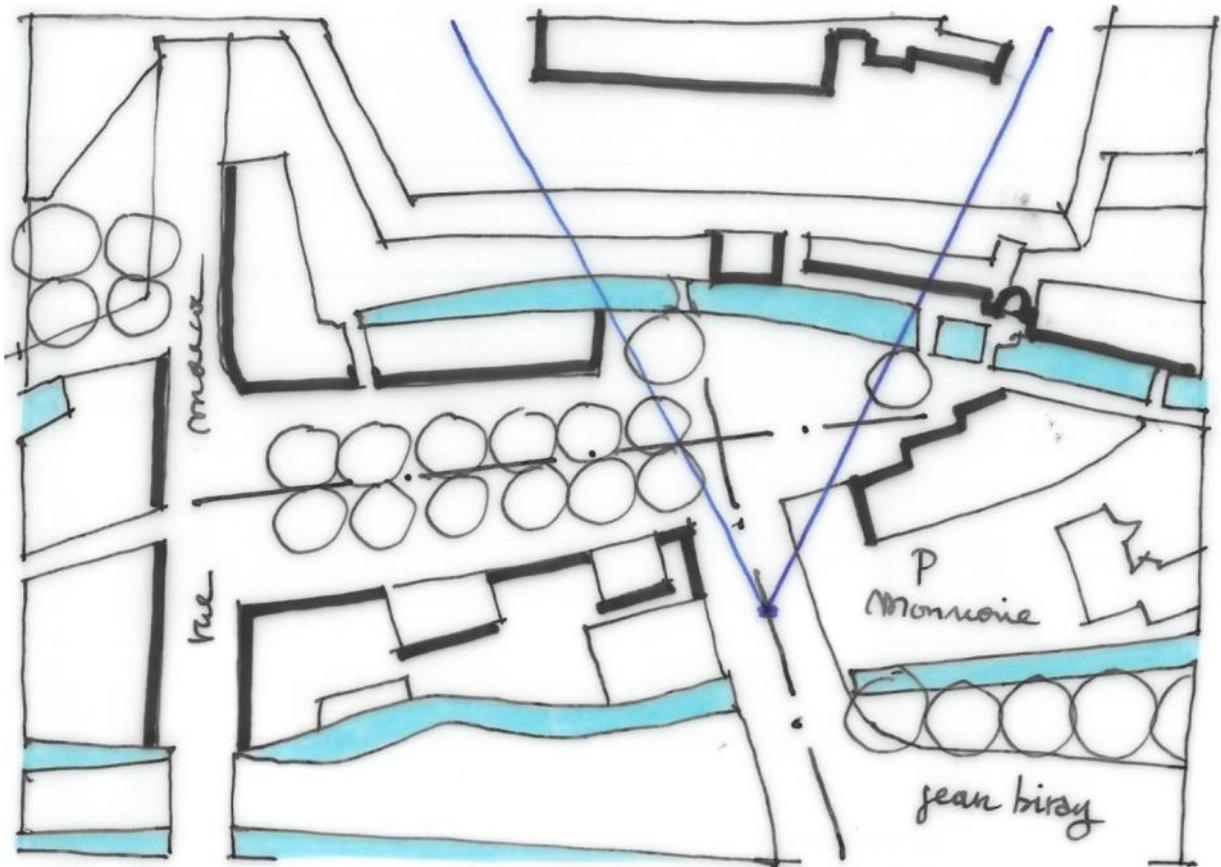
Sur le côté Est, elle s'appuie sur une composition paysagère venant en transition entre le Gave et le château avec dans la perspective la tour de la Monnaie. La composition se referme sur une série de constructions de caractère plus ancien, correspondant à l'entrée historique de la ville.



### 3) QUALITÉS À VALORISER

La place de la Monnaie revêt un enjeu patrimonial à plusieurs niveaux :

- Sa valeur historique liée à l'ancien accès au bourg et au château, représenté par la porte du Moulin
- Les traces de son caractère industriel constituées par l'ancienne tour de la Monnaie, les canaux, les ponceaux et les ouvrages hydrauliques
- Sa diversité architecturale avec des alignements bâtis montrant le collage d'architectures historiques (maison sur trame médiévale côté Est, hôtel particulier XVII<sup>ème</sup>, maisons XVIII<sup>ème</sup> et immeubles de rapport XIX<sup>ème</sup>)
- Ses qualités paysagères et la diversité de ses espaces caractérisés par :
  - le panorama sur le château et la ville haute
  - l'île dans les canaux
  - la ville basse en liaison avec le Hédas dans un dialogue urbain contrasté avec la ville haute
  - le faubourg en transition entre le paysage naturel du gave et l'espace urbain



État actuel

#### 4) CONTRAINTES À GÉRER

- Circulation importante générée par deux voies structurantes (rue Marca et avenue Jean Biray).
- Traitement de sol à caractère routier omniprésent dans le paysage de la place.
- Qualité d'espace public de proximité altérée par le trafic routier important et les aménagements urbains associés.
- Traitement différencié entre l'est et l'ouest générant une perception séquencée de la place :
  - À l'ouest un espace carrefour avec la rue Marca au débouché du pont sur le Gave et les voies tournant sur la place pour relier l'avenue de la gare
  - Au centre, un mail piéton isolé par des circulations routières latérales
  - À l'est, un aménagement paysager en bord de canal, dont l'ambiance est plus apaisée, en transition avec la côte du moulin, les sentiers du Roy et le Hédas

## 5) ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Quatre enjeux majeurs doivent guider l'aménagement de la place de la Monnaie :

- Améliorer la qualité résidentielle de la place
- Pacifier la circulation automobile
- Mettre en valeur le panorama sur la ville haute et le paysage des canaux
- Affirmer la diversité paysagère et la polysémie du lieu

Trois orientations sont proposées :

1. Réorganiser et limiter la circulation dans un aménagement végétalisé de qualité permettant de renforcer le caractère résidentiel de cette place de faubourg en traitant le carrefour
2. Mettre en valeur l'entrée de ville historique avec la vue sur le château
3. Mettre en cohérence le parking de la Monnaie avec l'entrée historique de la ville, accès au bourg et au château

